



Nantes, le 20 septembre 2021

Réintégrez Stéphane !

Notre collègue de Nantes Bretagne vient d'être licencié pour « *comportement violent* », après 25 ans de bons et loyaux services à La Poste. Malgré 2 jours de grève honorables, la direction reste campée sur sa décision. SUD pense tout de même que la réintégration doit être actée, dans une affaire où La Poste s'acharne sur un agent pour mieux faire oublier la réorganisation du centre qui voit une dizaine d'emplois disparaître... Donnons une chance à notre collègue, réfléchissons collectivement à Nantes Bretagne à une riposte contre cette répression et pour la réintégration de Stéphane !

La crise sanitaire semble ne plus être un sujet à la Poste, puisque les réorganisations circulent plus vite que les « variants ». Nantes Bretagne n'y a pas échappé, avec une réorg où 6 tournées sont supprimées, et autant à termes au fil de la « *baisse du trafic courrier* ». Pour faire passer la pilule, la direction a proposé un « accord d'accompagnement social » contenant notamment quelques centaines d'euros de primes et une vingtaine de promotions dont 15 à l'ancienneté. On peut considérer que ça n'est jamais assez, ou prendre ce qu'il y a prendre, il n'y a guère de vérité dans cette situation.

- Le 1^{er} juillet dernier, après avoir expliqué les enjeux, alors que la consultation commençait, deux collègues se « prennent la tête », dont Stéphane, résolument contre la signature de l'accord. S'ensuit quelques échanges verbaux. SUD décide alors de reporter la consultation, les conditions n'étant pas réunies, et parce que des collègues nous demandaient du temps pour réfléchir. Les explications entre Stéphane et notre autre collègue ont repris au retour de tournées, le temps d'une minute. Point final.
- Le 2 juillet, l'affaire est close et les deux collègues travaillent normalement, sans échauffourées. Idem le 3 juillet, le 4 juillet, le 5 juillet, le 6 juillet. Rien à redire.
- Le 6 juillet, bizarrement l'ex directeur d'établissement, appréciant d'habitude discuter avec Stéphane, change brusquement d'attitude, prétextant « *tu empêches les gens de travailler, tu empêches les gens de vendre des timbres, tu fais peur à certains* »... ???
- Le 8 juillet, tout s'explique : Stéphane va être en « mise en pied conservatoire ». **Il ne reverra jamais sa tournée...**



En cause, la prise de tête lors du retour de tournée du 1^{er} juillet, où le Préventeur de l'établissement déclare avoir entendu des menaces de mort proférées par Stéphane. La Poste va aller au bout de sa logique en déposant plainte au commissariat pour « *menaces de mort réitérées* », le 30 juillet, soit 1 mois après les faits. Si Stéphane représentait une telle menace, ça fait long... ? Notre collègue est ensuite convoqué en « entretien préalable », puis en CCP (Commission de discipline).



Malgré une défense déterminée de la CGT et des élus du personnel CGT et SUD se battant pour éviter le licenciement et trouver une mesure proportionnée, rien à faire, la direction avait décidé de faire de Stéphane un exemple. Le dossier est à charge, malgré trois témoignages de collègues précisant qu'il n'y a pas eu menaces de mort. Ajoutons que le collègue concerné dans l'affaire tient à ce qu'il n'y ait « *aucunes représailles* ». Pourtant, l'ex-Directeur appuie en ajoutant que Stéphane déclamaient des opinions politiques. Il faut savoir : C'est un problème de comportement ou un problème de positionnement ? Le Directeur ne s'expliquera pas, étant muté dans un autre département, avec comme « cadeau » de départ une réorg' et un licenciement... **Ni la Direction locale lors de son « enquête » ni la DEX à l'entretien préalable n'ont souhaité écouter les facteurs témoins à décharge des propos tenus.**

Pourquoi ce traitement ? Qui est Stéphane ? Un dangereux individu violent à écarter sur le champ ? ça n'est pas parce qu'on s'emporte qu'on est violent ! ça n'est pas parce qu'on combat la sécabilité qu'on est un tire au flanc ! ça n'est pas parce qu'on considère qu'il manque des promos qu'on n'est pas le premier à aider les collègues en difficulté ! C'est aussi cette personne Stéphane. Une grande gueule au grand cœur...

En réaction, après une pétition largement signée par le personnel, la CGT et SUD décident de déposer un préavis de grève pour réintégrer Stéphane, qui n'est pas la personne dangereuse décrite, et qui doit avoir le droit de contester la stratégie de La Poste ! La répression continue tout de même ; alors que nous allons voir les collègues de Bretagne le 6 septembre, décidant de parler dans la cour du centre, les collègues intérimaires qui nous ont entendus se voient viser pour un message de rappel auprès des agences d'intérim. Interdit d'écouter les appels à résister.

C'est devenu quoi Nantes Bretagne ? Un pénitencier ? Le 9 septembre, 28 collègues font grève en soutien de Stéphane, et pour préserver que la liberté d'expression, d'opinion et même de contestation ! Ce jour-là, les grilles sont fermées, tout comme les négociations. Il faudra attendre midi pour être enfin reçus, pour s'entendre dire que les comportements violents sont inadmissibles. Nous avons alors rappelé que bien souvent, des propos et même agressions bien plus graves à Nantes Bretagne ou ailleurs étaient restées impunies. Nous avons disséqué à nouveau le dossier, à charge, omettant de considérer les témoignages à décharge. Nous avons pointé le mélange de genre entre reproches sur le comportement et délit d'entrave à la liberté d'expression. Nous avons proposé des alternatives au licenciement.

Au deuxième jour de grève, bien que la solidarité soit encore présente, il nous fallait trouver d'autres solutions, et réussir à au moins lever les sanctions potentielles sur les intérimaires, ainsi que le retrait de la plainte au pénal contre Stéphane. **Ces deux points vont être obtenus : pas de suite pour les intérimaires, plus de plainte de La Poste contre Stéphane. *Mais toujours pas de réintégration...***

Conformément à notre engagement sur les piquets de grève, nous continuons la lutte ! Si nous laissons passer, qui sera le prochain ? Pour quels motifs ? Jeter un agent après 25 ans, pour 25 secondes d'énerverment, sans explications avec la victime présumée, sans droit d'appel si ce n'est de passer par les prud'hommes et ses procédures longues, relève d'un comportement de la Direction intolérable. **On ne peut plus avoir un avis critique sur l'arbitraire de l'employeur, à part « bosse et tais-toi » ?**

SUD appelle tout le personnel de Nantes Bretagne convaincus ou indécis, à continuer ou entrer dans la mobilisation. Ce management par la peur est insupportable !

C'est avec l'aide de CHACUN et CHACUNE que le rapport de force se fera pour la liberté de résister, pour annuler le licenciement de Stéphane, pour qu'il réintègre la Poste, ICI ou Ailleurs, pour son honneur, pour retrouver Son Métier, le métier qu'il aime et qu'il maîtrise, le seul métier de sa vie, FACTEUR.